

Délibération au Conseil Municipal du lundi 21 juin 2021

Favoriser les usages éphémères dans la ville.

Numéro V-2021-834

L'espace urbain offre un formidable terrain de création, un théâtre à ciel ouvert où peuvent voir se succéder des opérations de mise en scène urbaine. Il peut être un espace de jeu pour les enfants, un lieu de vie et de rencontres, un lieu de passage et de balade pour toutes et tous. Plus que jamais, les Strasbourgeoises et les Strasbourgeois aspirent à retrouver l'usage festif, culturel, évènementiel et touristique de la Ville, de ses rues et de ses places. Un usage vivant où le collectif rencontre l'individu de manière apaisée.

Son aménagement, son occupation peuvent préfigurer de nouveaux usages, des manifestations sociales ou artistiques. Les usager·es temporaires ou permanent·es de cet espace urbain peuvent le façonner, le modeler, l'inventer, le valoriser, lui donner des horizons courts ou lointains. Il s'agit d'expérimenter et de repenser le partage de l'espace public comme un « bien commun ».

Plusieurs villes françaises et dans le monde entier ont d'ores et déjà développé ce type d'expérimentation à l'image des villes d'Oslo ou Stockholm.

Ces usages éphémères de la ville, qui peuvent prendre des formes diverses, permettent de réinterroger et d'enrichir notre rapport à la ville, dans sa forme et ses représentations.

Qu'il s'agisse de la construction et de l'occupation d'un aménagement transitoire pour expérimenter des formes d'expression artistique, d'espaces invitant au dialogue interculturel et intergénérationnel, de lieux favorisant de nouvelles formes d'échange et de commerce, de dispositifs autorisant une expression citoyenne libre et généreuse, ces usages permettent de déplacer notre regard et de modifier concrètement notre appréhension de l'espace commun et partagé.

Zones en jachère ou en train de se faire, territoires de la ville préjugés peu dignes d'intérêt, expérimentations urbaines nouvelles : Strasbourg n'est plus un décor patrimonial intemporel enclavé au milieu d'autant de quartiers périphériques mais bien un terrain de jeux expérimental où la puissance d'agir des artistes, des collectifs, des associations et des habitant·es est palpable à chaque coin de rue.

Forte de ses multiples facettes, de son inscription dans une tradition et une histoire contemporaine européenne et ouverte sur le monde, de sa capacité à se réinventer, la ville de Strasbourg souhaite s'engager dans une démarche de développement des usages éphémères sur son territoire, mobilisant des objets, des usages et des modes d'intervention variés pour créer de nouveaux espaces de temps et de lieu.

Cette démarche expérimentale, qui s'inscrira en cohérence avec les autres événements, notamment les festivités d'été 2021, pourra s'appuyer sur de multiples acteurs et forces vives du territoire : associations et acteurs œuvrant de concert pour construire la ville, dans l'intérêt général et le partage du bien commun. Cette dynamique collective placera les citoyen·nes au cœur de la fabrique de la ville.

Ce projet d'usages éphémères, qui vise à libérer les initiatives pour construire de nouveaux lieux communs, développera l'émancipation, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'interculturalité et l'intergénérationnalité.

Il contribuera à la mise en œuvre des trois piliers du mandat, écologique, social et démocratique, en s'appuyant sur les principes fondamentaux de liberté (d'expression, de pensée, de création et de circulation), d'égalité (culturelle, faite d'équité territoriale et sociale) et de fraternité / sororité portée par le lien social, la recherche de l'intérêt général et la promotion du bien commun.

Créatrice de liens nouveaux entre les acteurs du territoire, appelés à devenir des artisans de la fabrique de la ville, la démarche d'usages éphémères vise à renouveler notre ville, inviter à porter de nouveaux regards sur elle et encourager les expérimentations et usages inédits de son espace public préfigurant les usages de demain. Elle permettra aussi de faire évoluer l'action publique, son cadre et ses outils au rythme et à l'image des évolutions sociétales et des besoins des habitant.es qu'elle accompagne.

Ce projet transversal mobilisera une équipe projet pluridisciplinaire (culture, événements, sports, juridique, financier, aménagement du territoire, sécurité, espaces publics, occupation domaniale, communication...) réunissant de nombreuses compétences au service de son élaboration et de sa mise en œuvre.

Il est proposé d'engager ce projet d'usages éphémères de la ville sous la forme d'une expérimentation d'un an, qui pourra être reconduite et / ou améliorée dans les années à venir au regard des résultats obtenus. Les premiers usages éphémères se tiendront sur le territoire de la Ville de Strasbourg à compter de l'automne 2021.

Divers véhicules juridiques (subventions, marchés publics et autorisations d'occupation domaniale) et mécanismes financiers afférents seront utilisés pour permettre sa mise en œuvre, en fonction de la nature juridique des structures et projets qui seront sélectionnés, d'une part, et de la qualification des relations contractuelles qui viendront formaliser ces partenariats, d'autre part.

Plusieurs appels à manifestation d'intérêts seront lancés, à partir de la fin juin 2021, pour faire émerger les initiatives du territoire et encourager les acteurs de ce dernier à présenter des projets d'usages éphémères.

Une première enveloppe budgétaire de 200 000 € HT (100 000 € HT de prestations et 100 000 € HT de subventions, à titre indicatif) sera allouée à la mise en œuvre de ces usages éphémères.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil,
sur proposition de la Commission plénière,
après en avoir délibéré,*

approuve

l'engagement, pour une durée d'un an et à titre expérimental, d'une démarche de déploiement d'usages éphémères sur le territoire de la ville de Strasbourg,

autorise

le lancement d'appels à manifestation d'intérêts visant à faire émerger des projets du territoire,

décide

d'allouer, pour permettre la mise en œuvre de ces usages éphémères, une enveloppe budgétaire de 200 000 € HT qui sera inscrite au budget supplémentaire et sera décomposée, à titre indicatif, en 100 000 € HT de prestations et 100 000 € HT de subventions,

autorise

la Maire ou son.sa représentant.e à préparer, signer et exécuter les contrats, marchés publics, autorisations d'occupation du domaine public et tous autres actes afférents, conclus pour mettre en œuvre ce projet d'usages éphémères de la ville.

**Adopté le 21 juin 2021
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de
Légalité préfectoral Le 29 juin 2021**

(Accusé de réception N°067-216704825-20210621-132108-DE-1-1)

et affichage au Centre Administratif le 29/06/21